



Révisions/Modifications :	Arrêté le :
	11/04/2017
	Approuvé le :
	Le Maire :

Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme

Légende

□ Limites cadastrales

Les zones urbaines

- UA
- UB
- UL
- ULc
- UE
- ULep
- AUc
- AUcL
- AUs

Les zones agricoles

- A
- Anc
- Ae

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- N
- Np

--- Élément de paysage identifié au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et réglementé dans les dispositions générales du règlement littéral

--- Ligne de recul pour l'implantation du bâti

★ Arbre remarquable à protéger

★ Les changements de destination

■ Zones humides

■ Espace boisé classé

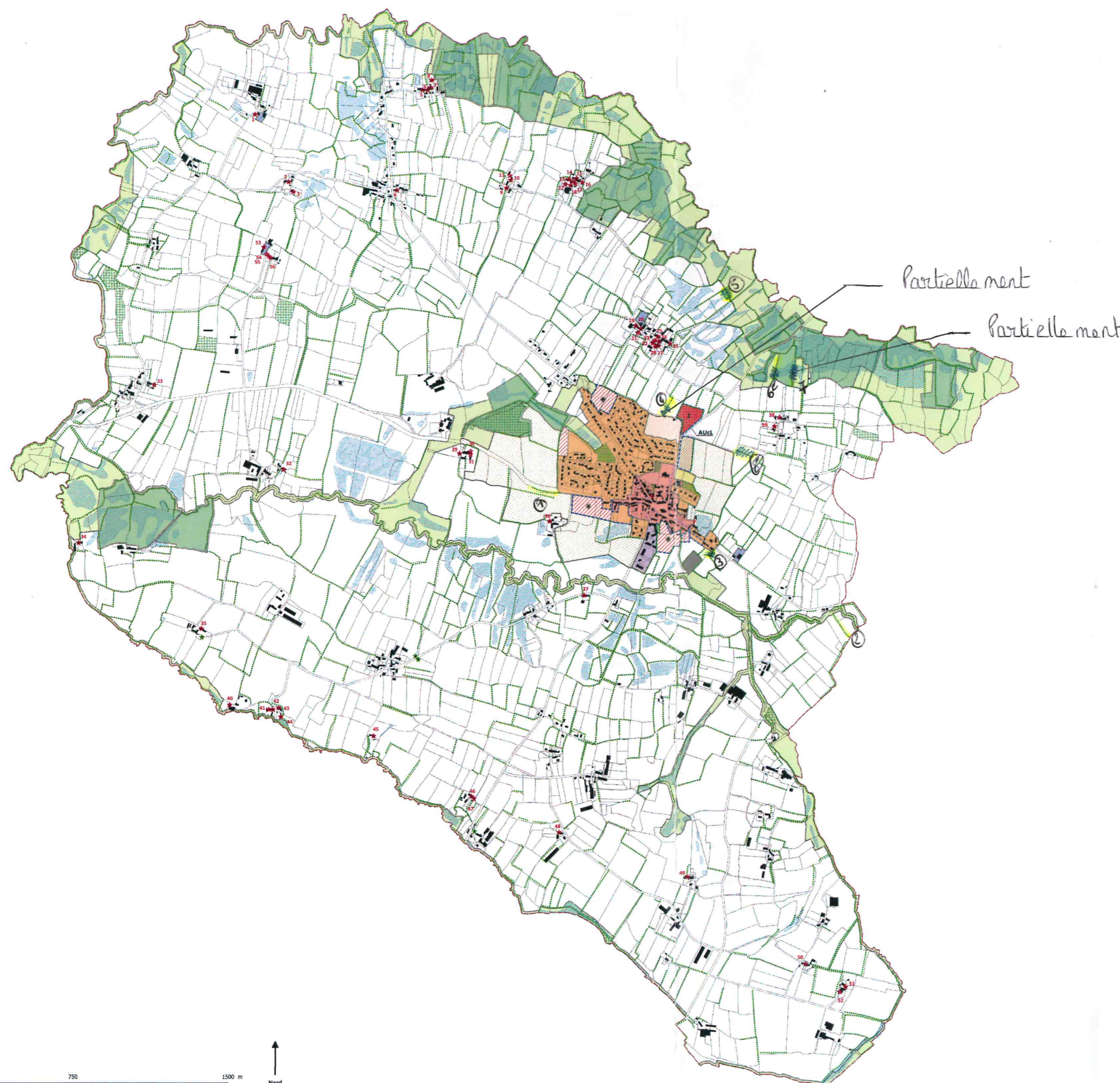
■ Terrain cultivé et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques

■ Secteur comprenant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

* Secteur de mixité sociale

■ Les emplacements réservés

N°	Surface ou emprise	Nature
1	354 m2	Aggrandissement de l'école
2	10 162 m2	Création d'un équipement public et/ ou réaménagement du carrefour
3	2 m	Création d'un chemin piéton
4	210 m2	Création d'un terrain de boule



Partielle ment
Partielle ment

